



2

VILLE DE TULLE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
P.A.D.D.

DOSSIER APPROUVE le 27 septembre 2011

CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE :

- Le territoire communal se situe à proximité directe de 2 sorties autoroutières, du nœud autoroutier des axes Nord/Sud (A20 Toulouse - Paris) et Est/Ouest (A89 Bordeaux - Lyon, qui traverse le massif central)
- Un passé encore fortement présent avec le site d'origine de la colline du Puy Saint-Clair qui domine la ville de Tulle, à la confluence de la Solane et de la Corrèze
-
- Le relief organise le territoire : les vallées principales « en V » ou à fond plat ainsi que les affluents secondaires qui structurent l'espace et déterminent en partie les grands modes d'occupation du sol.
- Une ville dont l'identité est basée sur le passé industriel après la création de la manufacture d'Etat en 1885. D'autres usines viendront s'implanter créant une seconde ville qui finira par s'unir à celle du Puy-Saint-Clair
- Une ville qui joue un rôle déterminant dans la structuration du territoire régional et départemental :
 - Ville-préfecture, Tulle accueille l'ensemble des services décentralisés de l'Etat qui sont présents sur le département ou administratifs (ANPE, CAF, Chambres consulaires, Archives départementales...) : un pôle tertiaire majeur et dynamique
 - Pôle de formation ;
 - Ville intermédiaire située entre 2 pôles structurants : Limoges et Brive
 - Un bassin d'emploi pluri-cantonal
 - La concentration des professionnels de la santé avec le centre hospitalier (premier employeur du bassin de Tulle).
- Le paysage urbain est caractérisé par l'étagement des constructions avec une stratification spécifique :
 - le centre-ville en fond de vallée
 - l'étagement des constructions situées sur les coteaux et qui suivent les courbes de niveau
 - des bâtiments de petits et moyens volumes sur les premières franges
 - les bâtiments administratifs sur les crêtes leur donnant une dimension monumentale
 - des éléments de valeurs tels que l'église et le cimetière du Puy saint Clair...
 - le maillage de tâches vertes formé par les jardins et arbres du domaine public et privé
- Tulle s'inscrit dans l'intercommunalité de la Communauté de Communes - Tulle - Cœur de Corrèze, et correspond au point de confluence du périmètre du ScoT, assurant le trait d'union de territoires topographiquement distincts, mais économiquement et culturellement imbriqués.

PROBLEMATIQUES

LES ATOUTS	LES FAIBLESSES
SITUATION GEOGRAPHIQUE <ul style="list-style-type: none"> - Site d'exception de vallées, coteaux, collines et plateaux - Un environnement de qualité (patrimoine bâti, espaces boisés, paysages) - Tulle : Pôle intermédiaire de la région Limousin entre 2 pôles majeurs (Limoges et Brive-la-gaillarde), inscrite dans le projet de développement du binôme Brive/Tulle, en connection avec Limoges - L'achèvement du désenclavement routier 	<ul style="list-style-type: none"> - Un enclavement sur le plan national lié notamment à la desserte ferroviaire qui reste à améliorer, en complément du cadencement Brive/Tulle depuis décembre 2009 - Contraintes topographiques fortes
SITUATION ADMINISTRATIVE <ul style="list-style-type: none"> - Forte présence du pôle administratif et des services publics - Intercommunalité en développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une incertitude en terme d'emplois due à la révision générale des politiques publiques - Une intercommunalité qui n'a pas atteint son niveau (faible taux d'intégration, quasi absence de services mutualisés...) : des compétences intercommunales à développer - Un territoire à double dynamisme avec l'ouest du territoire rendu plus attractif pour les actifs au détriment de l'Est.
EVOLUTION HISTORIQUE DE LA COMMUNE <ul style="list-style-type: none"> - Centre historique et de grande qualité architecturale - Lieu de mémoire (événements du 9 juin 1944) - Une prise en compte de la valeur patrimoniale - Des actions de valorisation alliées à une protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Des nouveaux quartiers qui ne correspondent pas aux caractéristiques urbaines tullistes - Une banalisation de l'habitat, un manque de cohérence entre le relief, l'implantation des constructions et la typologie
DEPLACEMENTS <ul style="list-style-type: none"> - Carrefour de liaisons interrégionales (proximité d'axes routiers importants) - Réseau de transport urbain (Tull'bus), transport à la demande (TAD) : renforcement prévu avec la création d'une navette bus en zone urbaine cadencée à 30 minutes - Un fond de vallée propice à la circulation douce - Des liaisons piétonnes originales, à préserver : passerelles, escaliers... - Des dispositifs de stationnement satisfaisants en quantité et en qualité - Le quartier de la gare, propice à l'aménagement d'un pôle intermodal - Nouveau cadencement train Brive-Tulle depuis décembre 2009, proximité de l'aéroport de Brive 	<ul style="list-style-type: none"> - Des parcours « en boucles », en « lacets », qui rendent difficile la lecture de la ville et les liaisons - Un problème de trafic intra muros lié à l'étroitesse du centre ville entraînant un engorgement - Les contraintes de la vallée empêchent les liaisons transversales - Des lignes de transport en commun insuffisamment développées, des circuits contraints par la topographie - Une utilisation prononcée de la voiture - Des quartiers éloignés dus à l'étalement de la ville et aux contraintes de relief, qui entraînent des déplacements importants - Des difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - Des voies « en corniche », stabilisées régulièrement mais qui présentent des risques en matière de sécurité (pente, glissement...)
DEMOGRAPHIE <ul style="list-style-type: none"> - Changement de la situation démographique et renversement de la tendance : stabilisation de la population après une longue période de perte de population : 15700 habitants en 2007 - Des actions en centre ville qui permettent d'attirer de nouvelles populations : <ul style="list-style-type: none"> - Le retour en centre ville d'étudiants par la création de logements adaptés - Une population âgée concentrée auprès 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre d'habitants depuis 1975 - Stabilisation fragile. <p>Malgré une politique municipale volontariste et soutenue, risque de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du phénomène de périurbanisation au-delà de la 1ère couronne, favorisée par des infrastructures routières performantes et du

<p>des services, commerces, transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des opérations qui favorisent la mixité de la population - Une stabilisation des effectifs scolaires 	<p>foncier disponible</p> <ul style="list-style-type: none"> - départ de « bi-actifs » et de ménages relativement jeunes ou de familles - vieillissement de la population - baisse de la taille des ménages - un manque de diversité des ménages en centre ville, peu de logements sont créés pour les familles
<p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - une résorption progressive de l'habitat insalubre et des logements vacants (OPAH -RU, PRI) - une remise à niveau du parc locatif social existant : 600 logements HLM remis en état (avenant au plan de redressement courant 2008) - un parc social important, entretenu et réparti sur le territoire communal, qui favorise une mixité de la population dans les quartiers - remise sur le marché des logements vacants ainsi qu'une résorption de l'habitat indigne. OPAH - une diversification de l'offre en logement - une requalification des logements dans le parc ancien du centre ville : regroupement d'immeubles, restauration, aménagements d'ascenseurs... <p><i>Une relance de la construction sur Tulle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • + 300 à 400 logements entre 2000 et 2007 • une production stabilisée sur l'individuel et relancée sur le collectif 	<p><i>Un parc qui reste ancien et assez inconfortable... :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 % des logements construits avant 1949 • Encore des logements potentiellement indignes • Une vacance encore importante, <ul style="list-style-type: none"> - offre de logement en accession insuffisante ou inadaptée - bâti moderne en rupture avec le modèle traditionnel : effet de multitude disharmonieuse - habitat consommateur d'espace dans les écarts - habitat peu attractif (parc vieillissant, formes urbaines « banales »...
<p>ECONOMIE LOCALE</p> <p>Un pôle tertiaire majeur (ville préfecture, concentration de nombreuses administrations)</p> <p>Des zones commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en extension (Mulatet) - nouvelles (Citéea) - en voie de réappropriation (centre ville, quartier gare) - en reconversion : ex-GIAT : hôtel d'entreprises <p>Un pôle « centre ville » dynamique : commerces, services, marchés...</p> <p>Un pôle industriel restructuré et diversifié (reconversion du site GIAT)</p> <p>Un pôle de formation professionnelle en développement (école d'infirmières, école de gendarmerie...)</p> <p>Un enseignement supérieur diversifié (IUT, classes prépa, IUFM, école supérieure du bois...)</p> <p>Un contexte favorable à l'échelle de l'agglomération, permettant l'implantation et/ou le développement d'entreprises et de filière de formations adaptées</p> <p>La poursuite des dispositifs d'aide à l'artisanat et au commerce</p> <p>Un pôle de santé en développement et en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une incertitude en terme d'emplois due à la révision générale des politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> - Un linéaire commercial important, qui s'étire le long de la vallée, avec des séquences en difficulté : déprise commerciale - Des locaux commerciaux trop petits, inadaptés à l'accueil de certaines enseignes <ul style="list-style-type: none"> - secteur industriel en difficulté entraînant la perte d'emplois ; ralentissement de l'activité industrielle, délocalisation dans les communes périphériques <ul style="list-style-type: none"> - Une zone de chalandise à élargir, à conforter - Incertitudes liées à la RGPP <ul style="list-style-type: none"> - restructurations hospitalières

<p>restructuration : hôpital (900 emplois), ouverture d'une maison médicalisée, d'équipements liés aux structures de santé, réalisation du pôle thorax et urgences validé.</p>	
<p>AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une activité agricole dynamique sur des espaces identifiés (notamment Croix de Leyrat) - Une agriculture en mutation où l'horticulture se développe 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux agriculteurs sans repreneurs • Des terres agricoles d'exploitants partis à la retraite ou de leurs héritiers sont en friches et non exploitées, • Le manque de terres à acheter sur Tulle pour de jeunes agriculteurs • Risque de morcellement de terres agricoles et mise en péril de certaines exploitations, suppression d'accès aux terres et donc d'activité agricole en cas d'urbanisation - Urbanisation qui grignote l'espace agricole - Enfrichement et enrésinement progressif
<p>PATRIMOINE ET ARCHITECTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> - une qualité architecturale et patrimoniale reconnue - Un fort potentiel touristique - Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP en place, qui a recensé et qui protège 1500 constructions de qualité - Une « opération façades » menée depuis 1992 - Des opérations de restauration et reconquête des immeubles anciens (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH-, Rénovation Urbaine - RU, Périmètre de restauration Immobilière -PRI...) - des aménagements de qualité : espaces publics, la place de l'église, les quais, les passerelles... 	<ul style="list-style-type: none"> - des îlots encore très dégradés, en « péril », qui nécessitent des actions de « sauvetage », de restauration profondes - des circuits de découverte peu lisibles, à améliorer : escaliers / passerelles / chemins de randonnée à connecter...
<p>TOURISME</p> <ul style="list-style-type: none"> - rôle de « cœur touristique » au sein de la Communauté de communes - centre historique remarquable, « fédérateur » - circuits de randonnée très fréquentés par les locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un « point info » lisible, en entrée d'agglomération ou de centre ville - « détournement » des automobilistes par la rocade Est, qui ne voient pas la ville de Tulle et son cœur historique - Manque de connexion et d'affichage des parcours de randonnée, de promenade - Insuffisance de l'accueil des visiteurs en terme d'hébergement et de restauration (quantité et qualité)
<p>CULTURE - LOISIRS - SPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des équipements culturels structurants importants : salle des musiques actuelles, conservatoire de musique, théâtre... ▪ 15 % du budget municipal consacré à la culture ▪ Des musées ▪ Des animations et festivals (Nuits de nacre...) ▪ Des projets d'équipements culturels, musées, salle plurifonctionnelle ▪ Montée en puissance des équipements intercommunaux (future médiathèque) ▪ Un niveau d'équipement sportif remarquable (centre aqua-récréatif, CCS...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de certains équipements : conservatoire de musique, muséographie... - Un financement ne correspondant pas au niveau de services rendus

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la médiathèque intercommunale en mars 2010 ▪ Classement 1^{er} ex aequo de la ville la plus sportive de l'année 2008 (avec Tignes) 	
<p>PAYSAGE - MILIEU NATUREL SITES ET PAYSAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un relief marqué, transition entre le bassin de Brive (200m en moyenne) et le plateau du limousin (atteignant 600m) - un réseau hydrographique dense, à l'intérêt écologique élevé - des boisés nombreux et marquant les coteaux - des talwegs - des « corridors écologiques » le long de la Corrèze, La Montane, la Solanne. - des jardins privés qui créent des « continuités » paysagères importantes, le long des rues et sur les coteaux 	<ul style="list-style-type: none"> - un mitage progressif de l'espace - de nouveaux bâtiments inadaptés au contexte géographique et au relief - des crêtes urbanisées, très visibles depuis la ville et les points hauts - une urbanisation des coteaux qui remplit les « coupures » vertes, dans la ville et qui accentue le ruissellement des eaux pluviales et favorise les glissements de terrains (suppression de végétation, imperméabilisation des terrains...) - une urbanisation linéaire le long des routes, qui conduit à l'étalement de l'urbanisation en « doigts de gant », posant des problèmes de sécurité (multiplication des accès, entrées-sorties), d'organisation et d'économie de l'espace (blocage des terrains à l'arrière des bandes construites) - un manque d'espaces verts publics et de circuits entre ces espaces (squares, jardins, parcs, ...)
<p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Plan de prévention des Risques inondation PPRi en vigueur - Des études en cours sur le risque mouvements de terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - Des risques mouvement de terrain, éboulement, glissements mal connus, un danger à prendre en compte - Des dysfonctionnement en matière de ruissellements / eaux pluviales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'absence d'étude à l'échelle des bassins versants (intercommunaux) ▪ des bassins de rétention et dispositifs à aménager, à programmer

LES OBJECTIFS, LE P.A.D.D.

1 - LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL RESIDENTIEL

Le regain de la population, le maintien du niveau d'équipements, par la diversification de l'accueil de la population et la programmation de constructions de logements mixtes et attractifs

1.1 - Poursuivre la rénovation urbaine et les actions en faveur de l'habitat ancien, existant :

- Définir les outils et actions après l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dans le cadre du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal
- Création d'un Périmètre de Restauration immobilière (PRI) sur l'ensemble du centre urbain
- Favoriser et poursuivre les actions de réhabilitation en utilisant le potentiel que représentent le bâti existant et les logements vacants
- exiger un standard qualitatif de réhabilitation pour produire des logements de qualité et compétitifs, pour fidéliser et attirer les locataires y compris les familles (moyens et grands logements)

1.2 - Répondre à la demande, favoriser la diversité de l'habitat et le développement durable

- Définir un programme de logements diversifié et adapté à toutes les demandes, tenant compte des besoins, et en compatibilité avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : logements aidés par l'Etat, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées...
- Favoriser les logements pour familles et grands ménages (2 pers. et +)
- Urbaniser « dans la ville » (reconquête des îlots dégradés, optimisation des terrains libres, dents creuses, mutations...) et en continuité des quartiers et hameaux existants
- Créer des écoquartiers dans l'esprit des A.E.U. «Approche Environnementale en Urbanisme » pour un habitat durable.

1.3 - Maîtriser le développement de l'urbanisation en respectant les constructions environnantes, les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, l'implantation des constructions, le paysage et la trame des voies et réseaux, habitat basse consommation

1.4 - Maîtriser le foncier, intégrer les extensions d'urbanisation dans un schéma d'aménagement ou d'organisation d'ensemble ...

- Maîtriser le foncier pour la création de zones d'habitat dans l'objectif de combler le manque d'offre structurée en matière de construction pavillonnaire (projet de ZAC multisites)
- rechercher des solutions foncières : réserves, secteurs, au PLU, préemption en particulier sur sites en évolution : Gare, Auzelou, Souilhac...
- Intégrer les extensions d'urbanisation dans un schéma d'aménagement ou d'organisation d'ensemble du nouveau quartier en fixant des orientations d'aménagement avec schéma global des espaces publics et des voiries qui :
 - organise la zone à urbaniser comme un nouveau quartier,
 - fasse les liens des différentes opérations d'habitat à venir,
 - facilite l'accessibilité à pied ou en transport en commun de ces quartiers aux pôles d'emplois, commerces, services et équipements (écoles,...)

1.5 - Prendre en compte les spécificités locales et les contraintes

- Prendre en compte les spécificités locales pour concilier la préservation de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt et du paysage avec le développement et l'aménagement, en particulier pour les hameaux (loi Montagne)
- Prendre en compte les contraintes fortes : topographie, risques

1.6 - Localiser une aire d'accueil des gens du voyage de passage

2 - DYNAMISER L'OFFRE EN SERVICES A LA POPULATION

2.1 - Conforter le rôle de Ville-Préfecture

Conforter le rôle de Tulle comme ville centre au sein du Limousin et comme pôle d'équipements dynamique

- Conforter et développer les équipements structurants à l'échelle du bassin de Tulle :
 - pôle multimodal de déplacements aménagé autour de la gare de Tulle accueillant de grands équipements structurants
 - profiter de la dynamique créée par la nouvelle médiathèque intercommunale (ouverture mars 2010), pôle gare
 - Espace de congrès : salle multifonctionnelle (projet 2012)
- Maintenir des services publics de qualité (Tribunal, ...), conforter les services publics et soutenir la modernisation de l'hôpital de Tulle (aménagements multisites)
- Maintenir et accompagner la diversité des formations y compris post-BAC : pôle formation, école de gendarmerie-Armée, offre éducative (accueil étudiants et filières, ...)
- Conforter le « pôle de formation » pour permettre des répercussions en terme d'image et d'attractivité, en terme d'emploi et de consommation (Pôle Interrégional Bois, renforcement de l'Université, création d'une plateforme de formation...)
- Accompagner le dynamisme local en terme de lien social, notamment le réseau associatif dynamique

2.2 - Tulle, Territoire de solidarité

- Adapter des services (petite enfance, ...)
- Créer un second Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Mieux aider les personnes handicapées et les familles en difficulté
- Poursuivre une démarche de travail et de réflexion avec les communautés (gens du voyage, étrangers, ...)
- Développer des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les personnes âgées

2.3 - Tulle, ville sportive et de loisirs

- Aménagement de nouveaux équipements : CCS, canoé, piste d'athlétisme, ...
- mise en œuvre d'actions dans le cadre d'une politique transversale de la jeunesse
- aménagement d'une salle dédiée aux cultures urbaines
- mise à l'étude du possible déplacement du cinéma vers le pôle gare-médiathèque ou vers l'espace commercial CITEA
- réhabilitation des équipements sportifs (stade Alexandre Cueille, piste d'athlétisme...)

2.4 - Des atouts « jeunesse » à développer

- accompagner le fonctionnement des écoles : péri-scolaire et temps de cantine, temps, de loisirs (espaces jeunes, Lovy, ...)

3 - LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Conforter et requalifier les secteurs d'activités économiques et l'attractivité du territoire

3.1 - Prévoir l'extension, ou le confortement des zones d'activités : Tulle Est (les Champoverts et de part et d'autre de la RD 1089), Mulatet...

3.2 - Favoriser la pérennisation et le renforcement d'une activité économique diversifiée en requalifiant et réorganisant les zones d'activités existantes

3.3 - Proposer un programme d'animation et de restructuration commerciale

Poursuivre les actions de reconquête de locaux commerciaux dans le centre ville lors de vente ou changement de destination, pour accueillir de nouvelles enseignes attractives en ville et préserver l'équilibre et la répartition des activités entre le centre historique, la ville et les zones d'activités extérieures

3.4 - Préserver un environnement favorable aux entreprises : hôtel d'entreprises (sur le site de l'ancienne manufacture), Pépinière, restauration...

3.5 - Achever la reconquête du site ex-GIAT : hôtel d'entreprises, ...

3.6 - Développer un secteur d'activité et d'animation autour de la gare et du pôle intermodal

3.7 - Structurer une offre de bureaux en centre ville de Tulle pour diversifier l'offre et accueillir les nouveaux emplois et nouveaux services.

3.8 - Créer une salle plurifonctionnelle sur le site de l'Auzelou : accueil de congrès, de spectacles, de réunions...

4 - LA MISE EN VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La mise en valeur environnementale, paysagère et patrimoniale

Le développement durable

4.1 - Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel, culturel

4.2 - Préserver et valoriser les espaces biologiques sensibles et les paysages :

- Les vallées encaissées, boisées et leurs versants
- Les zones humides
- Les landes sèches
- Les corridors écologiques (les ripisylves, le réseau bocager, les alignements)
- Les talwegs
- Les boisements

➤ Gérer de manière globale et concertée les ressources en eau et les milieux aquatiques.

- Protection des captages
- Sécurisation et entretien des réseaux, optimisation des réseaux assainissement collectif et individuel
- Limiter l'imperméabilisation par des aménagements et traiter les eaux de ruissellement

4.3 - Etablir un plan de gestion et de valorisation des eaux de ruissellement

4.4 - Préserver la qualité de la ressource en eau (aires de captages, plan de gestion pour la Corrèze et la Solane, résorption des rejets directs...)

4.5 - Préserver l'équilibre entre ville et campagne

- Protéger les relations visuelles avec la campagne qui existent depuis le centre ville de Tulle et avec les berges
- Anticiper les transformations du paysage :
 - Maintenir et préserver les perspectives sur la commune
 - Limiter l'enrésinement et la fermeture des paysages
 - Limiter le mitage
- Prendre en compte les dispositions de la Loi Montagne
- Déterminer une limite d'urbanisation des coteaux
- Protéger les jardins dans le centre ville de Tulle et sur les coteaux

4.6 - Protéger le patrimoine bâti et définir une forme architecturale sur le modèle traditionnel (formes, couleurs, matériaux...)

4.7 - Requalifier les entrées de ville

- Route de Brive, Mulatet
- Avenue Ventadour et quai Continsouza
- Avenue Lucien Sempeix
- Route de Limoges
- Côte de Poissac
- Entrée Aurillac

4.8 - Accompagner la mise en place du tri sélectif des déchets

4.9 - Economies d'énergie : dans les équipement municipaux (investissement et fonctionnement)

5 - LA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE ET DU CADRE DE VIE

- Prise en compte de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Poursuite de « l'opération façades » en centre ville
- Protection et valorisation des escaliers et passages piétons dans la ville (réhabilitation des escaliers, passages et bâti, suppression de friches et création de micro-espaces publics), aménagement de liaisons douces entre les quartiers existants et futurs
- Poursuite des aménagements des espaces publics et espaces naturels de proximité (place Martial Brigouleix, ...)
- Valorisation des bâtiments remarquables
- Réalisation d'un plan Lumière
- Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux
- Protection des espaces naturels de coteaux et de crêtes qui forment un écrin autour de la ville
- Préserver les abords de la Corrèze et des rivières et ruisseaux, en particulier dans le quartier de l'Auzelou

- Valoriser la traversée intra-muros de la Corrèze par : la poursuite de la requalification des quais, des balustres, la mise en valeur des accès à la rivière, les pratiques sportives (canoé-kayak)
- Protection des espaces de jardins dans la ville, sur les pentes
- Requalification et embellissement des jardins et parcs ouverts au public (Mairie, bois des malades...)
- Valorisation des espaces verts de proximité en complément des actions de réhabilitation du bâti
- Programme pluriannuel de rénovation des voiries
- Réflexions sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

6 - LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET TOURISTIQUE VILLE D'HISTOIRE ET TERRE DE CULTURE

- Développer un projet culturel et mettre en place une Charte
- Développer le tourisme urbain avec le centre historique, l'Abbatiale, les musées, Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes,... et le tourisme économique avec des visites d'entreprises (usine d'accordéons)
- Faire de Tulle une ville dynamique en matière de création et de diffusion artistique
- Mettre en valeur les sites caractéristiques de la ville, du patrimoine architectural, historique (monuments, chapelle du Puy Saint Clair...) et naturel (rivière, falaises...) et les parcours de découverte de la ville (mise en valeur et restauration d'escaliers, cheminements...)
- Intégrer la valorisation touristique au travers de parcours thématiques
- Créer un Office du Tourisme intercommunal (janvier 2010)
- Développer l'agrotourisme dans le cadre d'une politique d'attractivité du territoire,
- Améliorer l'accueil et l'hébergement touristique
- Créer une aire de stationnement des camping-cars (place Martial Brigouleix)

7 - DESENCLAVEMENT ET MOBILITE

L'amélioration des déplacements et du stationnement à l'échelle intercommunale et communale, les circulations douces

- Définir un projet de circulation comprenant :
 - Anticiper et hiérarchiser les voiries pour desservir les zones d'habitat et d'activités actuelles et leurs évolutions dans les 10 ans à venir
 - Créer des liaisons douces et pistes cyclables entre le centre ville, Auzelou, le nouvel espace commercial (vallée / CITEA), le projet de pôle gare et de la médiathèque intercommunale.
 - Créer des parkings relais dans le cadre du projet de train cadencé Brive-Tulle (parking gare, parking CITEA, ...)
 - Aménager des parkings de co-voiturage sur chaque entrée de ville et au niveau du pôle intermodal (parking gare, parking Saint Adrian, projet parking aux Fontaines...)

- **Aménager un pôle intermodal dans le quartier « gare »**
 - Améliorer les liens entre les différents modes de déplacement (voiture, transports en commun, transport à la demande, train, vélo, piéton) pour développer l'intermodalité et limiter les ruptures.
- **Renforcer le cadencement des transports en commun dans la vallée, entre la gare et la Préfecture**
- **Développement du pédibus**
- **Envisager les axes routiers actuels comme de potentiels axes support de transport en commun**
- **Prendre en compte l'implantations de nouvelles entreprises à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Tulle à Naves (6 entreprises installées ou en cours d'installation : + de 100 emplois)**
- **Lancer une réflexion globale sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou à handicaps sensoriels. Intégrer cette approche dans tous les projets d'investissements municipaux**

8 - SOUTIEN DE L'AGRICULTURE

Préservation et la mise en valeur de l'espace agricole

- **Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à travers des zonages clairs dédiés à l'agriculture et à l'urbanisation**
- **Limiter le « mitage » de l'espace agricole par de l'habitat dispersé**
- **Autoriser l'extension des exploitations agricoles existantes**
- **Accompagner l'agriculture maraîchère et horticole**
- **Favoriser l'accueil de nouveaux exploitants pour maintenir ou diversifier l'activité agricole existante**
- **Permettre le changement d'affectation de certains bâtiments**
- **Favoriser une agriculture créatrice de valeur ajoutée et d'emploi continuant à assurer la mise en valeur paysagère et biologique, respectueuse de l'environnement et génératrice de productions et de services de qualité**
- **Maintenir la qualité de l'eau, limiter le drainage et les traitements phytosanitaires**

9 - PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET DES CONTRAINTES

- **Prise en compte du PPRI (plan de prévention des risques inondation)**
- **Prise en compte du risque de mouvement de terrain**
- **Prise en compte des problèmes de ruissellement**
- **Prise en compte du risque incendie**